



ASSEMBLÉE NATIONALE

INFOS DU PARLEMENT



L'ASSEMBLÉE NATIONALE PLUS PROCHE DES MANDANTS

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le 22 mars 2020, le peuple de Guinée fidèle à sa tradition de s'exprimer souverainement sur des sujets d'ordre national, était convoqué pour se prononcer doublement sur le référendum portant sur la nouvelle constitution et le scrutin législatif pour l'élection des députés de la neuvième législature. Une année après l'installation de cette législature, composée essentiellement de jeunes et qui promeut le genre notamment dans les postes de prise de décisions, le temps est venu de proposer un nouveau canevas de reddition de comptes conformément aux textes de lois. En effet, en tant que Représentation nationale, le rôle des honorables députés se résume à trois missions essentielles :

- Examiner et voter les lois ;
- Contrôler l'action gouvernementale et évaluer les politiques publiques ;
- Représenter le peuple en intercédant en sa faveur auprès de l'exécutif.

La vision que nous nourrissons pour le Peuple de Guinée, c'est celle d'un Parlement proche des mandants, soucieux de traduire dans les faits concrets leurs profondes aspirations. C'est cela notre devoir de redevabilité.

La neuvième législature souhaite se distinguer en partageant l'information qui la concerne avec les mandants, le corps diplomatique et consulaire, les partenaires techniques et financiers, les forces de défense et de sécurité. Son devoir de reddition de comptes vis-à-vis du peuple sera assuré de façon efficiente jusque dans les endroits les plus reculés de la Guinée, à travers notamment le plan de communication de l'Assemblée nationale. Se voulant trimestriel, cette revue de l'Assemblée nationale et de son Président portent principalement sur les différentes activités de l'institution, des élus et du personnel parlementaire.

Hon. Amadou Damaro CAMARA
Responsable de publication : Président de l'Assemblée nationale.

Sérégbè KEITA

Conceptrice : Directrice de Cabinet .

Oumar DIAKHABY

Rédacteur en chef : Conseiller chargé de communication.

Sâa TOLNO

Montage : Conseiller chargé du système informatique.

SOMMAIRE

I - Le Cabinet du Président de l'Assemblée nationale.

II - Les acquis de la neuvième législature.

III - Le plan stratégique quinquennal 2020-2025.

IV - Regards sur la première Loi des Finances Initiale votée par la 9ème Législature (Par Sory KEÏTA).

V - Interview de l'Honorable Samouka BÉRÉTÉ : Parcours d'un ancien assistant devenu Député de la 9ème Législature.

I-LE CABINET DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



RÉTROSPECTIVE SUR LE CABINET DU PRÉSIDENT

Le Cabinet du Président fait partie des services incontournables de l'Assemblée nationale. Depuis la neuvième législature, il a été largement rajeuni. Pour la première fois de son histoire, une femme est nommée Directrice de Cabinet (en la personne de Mme Sérégbè KEITA) et cela grâce à l'ouverture d'esprit du Président de l'Assemblée nationale qui a une vision singulière sur la question du genre. Elle est en charge de coordonner et superviser l'ensemble des activités du Cabinet. Le Cabinet s'est démarqué avec des attributions spécifiques qui font que dorénavant, il travaille de connivence avec le Secrétariat Général. Bon nombre de dossiers traités sont le résultat de la bonne collaboration entre les deux entités. Les conseillers ainsi que le personnel d'appui du Cabinet sont les plus proches collaborateurs du Président. De compétences diverses et pluridisciplinaires, issus de tous les milieux sociaux, les membres du Cabinet ont su se constituer en une famille professionnelle au service du Président de l'Assemblée nationale, l'Honorable Amadou Damaro CAMARA. Le Cabinet constitue le gouvernement du Président et lui procure des résultats éloquents au titre de la première année de la législature :

- Plan d'action du cabinet ;
- Plan de communication ;
- Participation à la rédaction des textes structurants (Règlement intérieur, Règlement financier, Règlement administratif, Statut du personnel) et autres outils majeurs (organigramme, plan stratégique quinquennal) ;
- Visibilité donnée aux actions du Président et de l'Assemblée nationale ;
- Participation aux travaux des commissions permanentes et commissions ad hoc ;
- Étude des dossiers et rédaction de notes techniques ;
- Conseils et recommandations ;
- Accompagnement du Président dans ses différentes missions.

II - LES ACQUIS DE LA NEUVIÈME LÉGISLATURE

II.1 LA RÉNOVATION ET LA DIGITALISATION DES BUREAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A la prise de fonction de la 9ème législature, les locaux de l'Assemblée nationale étaient vétustes et ne représentaient aucunement l'image d'une institution digne de ce nom. Offrir un cadre de travail décent aux députés et aux travailleurs parlementaires était nécessaire. C'est ainsi que tous les bureaux de l'Assemblée ont été refaits à neuf, à la plus grande satisfaction des travailleurs. Par ailleurs, un important travail de digitalisation a été diligenté. Aujourd'hui, toute l'institution est connectée au réseau wifi et tous les bureaux sont reliés par le câble et disposent d'un téléphone fixe. Dans l'esprit de modernisation de l'administration, un site web dynamique a été conçu dans le but de rapprocher l'Assemblée nationale du peuple. Des écrans dynamiques ont été aussi installés en vue d'informer en continu les élus et les fonctionnaires parlementaires. Une dotation a été faite aux députés et aux cadres de l'administration parlementaire en outils informatiques (ordinateurs, tablettes, imprimantes, projecteurs etc.) dans le but de faciliter leur travail.



BUREAU DE LA DIRECTRICE DE CABINET RENOVÉ

II.2 LES TEXTES DE LOI ADOPTÉS PAR LA NEUVIÈME LÉGISLATURE

En seulement une année d'existence, la neuvième législature a su se démarquer à travers son dynamisme, son pragmatisme et son ouverture vers le progrès. À ce jour, une quarantaine de textes de lois ont été votés depuis la mise en place de la neuvième législature. Ils sont de plusieurs ordres (lois organiques, conventions etc.), touchent de nombreux pans de la vie en société et permettent tous de répondre à des besoins spécifiques des populations guinéennes. D'aucuns par exemple ont porté sur l'état d'urgence sanitaire puisque l'objectif consiste à limiter autant que faire se peut la propagation de la Covid-19 sur le territoire guinéen. D'autres portent sur la formation professionnelle, car la formation de la jeunesse doit être faite en fonction de la demande du marché de travail. Comme le Président de l'Assemblée nationale l'a souvent dit, on ne peut pas continuer à former plus de « 70 % » des jeunes dans les sciences sociales, alors que nous avons besoin de plus d'ingénieurs et d'ouvriers qualifiés. Par ailleurs, certains textes adoptés vont permettre d'ici peu l'exploitation du minerai de fer de Simandou et l'exploitation de nombreuses terres arables dont dispose la Guinée. Les textes adoptés couvrent un large éventail de domaines et portent plus particulièrement sur l'autonomisation des femmes. Il est question de faire de la question du genre, une priorité en Guinée. La neuvième appuie la Loi N° 0011/2019/AN instituant la parité entre hommes et femmes pour l'accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives dans les institutions publiques de notre pays.

II.3 LES TEXTES STRUCTURANTS ADOPTÉS PAR LA NEUVIÈME LÉGISLATURE

- 1 - Le Règlement Intérieur ;
- 2 - Le Règlement Administratif ;
- 3 - Le Règlement Financier.

Pour plus de visibilité et de lisibilité sur le fonctionnement interne de l'Assemblée nationale, il a fallu mettre au point les textes structurants pour les interactions interindividuelles et interservices. Il est aussi question d'adapter la composition et le fonctionnement de l'institution aux besoins de performances et de résultats attendus par le peuple. La mise en place du nouvel organigramme avec la création de huit directions opérationnelles, contribue au parachèvement de cette rationalité exigée par le Président, dans le travail parlementaire, en mettant chacun à la place qu'il mérite. Quant au plan quinquennal stratégique 2020-2025, il s'agit d'une feuille de route mesurable, ambitieuse, réaliste et temporelle que s'est assignée la 9ème législature.

II.4 UN BALLET DIPLOMATIQUE RÉUSSI

Sous le leadership de son Président, l'honorable Amadou Damaro Camara, l'Assemblée nationale enclenche une nouvelle dynamique de la diplomatie parlementaire. De nombreux États et pas les moindres se sont déplacés pour une visite de courtoisie et féliciter la neuvième législature. La coopération interparlementaire est au beau fixe, les parlementaires effectuent des voyages de travail et participent à des webinaires de façon régulière. Les partenaires techniques et financiers (PTF) quant à eux, s'activent dans l'accompagnement des élus, que ce soit dans la formation ou la mise à disposition d'outils concourant à la facilitation du travail au Parlement.



AUDIENCE DU PRÉSIDENT DANS LA SALLE DES ACTES

III-LE PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL 2020-2025



AU COURS D'UNE PLÉNIÈRE AU SEIN DE L'HÉMICYCLE

Concernant le plan quinquennal, comme cela a été dit précédemment, il s'agit d'une feuille de route stratégique, mesurable, ambitieuse, réaliste et temporelle que s'est assignée la 9ème législature. Le plan stratégique quinquennal (PSQ) recense les grandes activités et projets à réaliser dans les cinq années à venir. L'objectif pour la neuvième législature consiste à laisser un héritage aux générations futures et que celles-ci se souviennent d'elle comme une assemblée qui a été proche de ses mandants. Le PSQ comporte cinq points essentiels susceptibles d'évoluer avec le temps et qui sont le résultat de la vision du Bureau de l'Assemblée nationale, sous la Présidence de l'Honorable Amadou Damara CAMARA.

LES CINQ POINTS

- 1. Améliorer le cadre de travail des élus et des travailleurs parlementaires**
- 2. Renforcer la capacité des députés et du personnel parlementaire**
- 3. Améliorer le système de communication parlementaire**
- 4. Redynamiser la diplomatie parlementaire en mettant un accent particulier sur l'intégration africaine**
- 5. Améliorer le cadre de la gouvernance administrative et financière**

III.1 AMÉLIORER LE CADRE DE TRAVAIL DES ÉLUS ET DES TRAVAILLEURS PARLEMENTAIRES

L'un des objectifs phares de la neuvième législature consiste à construire le siège de l'Assemblée nationale qui a bénéficié d'un soutien de la Chine à hauteur de quarante millions de dollars. Le siège sera construit sur le site directionnel de Koloma et les travaux ont déjà commencé. Des bureaux confortables et bien équipés seront mis à la disposition des députés et du personnel de l'administration parlementaire.

III.3 AMÉLIORER LE SYSTÈME DE COMMUNICATION PARLEMENTAIRE

La communication est un sacerdoce pour la neuvième législature. Une véritable vocation qui contribue à rapprocher l'Assemblée nationale du peuple. Pour cela, des moyens sont mis à disposition pour la connexion internet haut débit, la mise en place de plateformes digitales de communication, la création du site internet, le renforcement des capacités de la radio parlementaire et la création d'une télévision. L'objectif ici consiste à transformer à terme l'Assemblée nationale en un e-parlement pour que les mandants soient suffisamment informés des activités de l'Assemblée nationale.

III.2 RENFORCER LA CAPACITÉ DES DÉPUTÉS ET DU PERSONNEL PARLEMENTAIRE

Depuis sa mise en place, nombreuses sont les formations dont ont bénéficié les élus et les travailleurs parlementaires. Il est important d'outiller les députés sur le rôle du parlementaire et mettre à niveau le personnel.

III.4 REDYNAMISER LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE EN METTANT UN ACCENT PARTICULIER SUR L'INTÉGRATION AFRICAINNE

La neuvième législature compte jouer pleinement son rôle dans le concert diplomatique mondial. Elle promeut la coopération bi et multi latérale à travers l'accroissement de la représentativité de l'Assemblée nationale dans les institutions parlementaires supranationales, la constitution des groupes d'amitié, les visites d'échange d'expérience.

III.5 AMÉLIORER LE CADRE DE LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Dès la prise de fonction de la neuvième législature, le Bureau est arrivé au constat qu'il était nécessaire d'adapter les textes aux nouvelles exigences normatives, administratives et financières. Cette adaptation se fait à travers l'actualisation des textes de gestion de l'Assemblée nationale, la vulgarisation des textes actualisés et l'application effective des textes.

IV – REGARDS SUR LA PREMIÈRE LOI DES FINANCES INITIALE VOTÉE PAR LA NEUVIÈME LÉGISLATURE



Sory KEITA, Conseiller chargé des questions économiques et financières du Président.

La neuvième législature, installée en avril 2020 a voté en décembre dernier, après un examen rigoureux, la première Loi de finances initiale de la législature. L'examen de la Loi de finances est le fait marquant de l'activité parlementaire car il permet de fixer le budget de l'État sur la base des hypothèses économiques retenues par le gouvernement. Toutes les commissions permanentes sont impliquées mais la commission mère reste la Commission des Affaires Économiques, Financières, du Plan et de la Coopération.

L'exercice consiste d'une part, à passer au crible les crédits alloués à tous les départements et d'autre part, à apprécier les prévisions de recettes permettant de financer ces dépenses. C'est pourquoi, il semble utile de s'exprimer dans ce premier numéro de la revue trimestrielle du Président de l'Assemblée Nationale, sur la première Loi de finances initiale examinée et votée par la neuvième législature.

La Loi de finances initiale 2021 comprend 26 articles qui traitent à la fois des aspects fiscaux et budgétaires. Une de ces dispositions fiscales constitue, la disposition majeure de cette loi. Il s'agit de l'article 16 consacré à l'encadrement des exonérations fiscales et douanières.

Cet article dit ceci : « ... Les exonérations fiscales et douanières accordées aux contribuables sans fondement légal ou conventionnel doivent être annulées par un arrêté du Ministre du Budget à compter du 1er avril 2021 ».

En effet, les exonérations fiscales et douanières sont à l'origine des pertes définitives de recettes pour l'État qui sont considérées comme des dépenses fiscales. En 2018, elles ont atteint 2 027 milliards de GNF soit 15,31% des recettes fiscales et 1,84% du PIB à la même année (selon le rapport d'évaluation des dépenses fiscales de 2019 sur les données de 2018). Plus de la moitié de ces dépenses fiscales (59%) étaient liées au Code minier et ses textes d'application et au Code général des impôts et ses textes d'application.

Les dépenses fiscales liées aux mesures de la fiscalité de porte (à la Direction Générale des Douanes) sont les plus importantes. Celles sur les Droits de Douane représentent à elles seules 43% du total et celles par les dépenses fiscales sur la TVA à l'importation (18%). Cela s'explique en partie par la prééminence des mesures fiscales dérogatoires accordées aux biens importés par les sociétés minières. Le code minier et ses textes d'application sont les principales sources de ces mesures dérogatoires (38% des mesures fiscales générant des dépenses fiscales).

Les exonérations fiscales ont pour objectifs de soutenir l'économie à travers les mesures incitatives à l'investissement, mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages et les mesures de soutien aux secteurs sociaux. Elles ont vivement contribué au développement du secteur minier guinéen et du secteur de l'industrie.

L'absence d'un contrôle parlementaire a favorisé la prolifération des exonérations fiscales et douanières. En cela, cet article constitue une mesure majeure de la loi de finance initiale 2021. Sa mise en œuvre effective, va permettre de supprimer les exonérations non essentielles en vue d'augmenter substantiellement les recettes de l'État.

V-Interview de l'Honorable Samouka BÉRÉTÉ : Parcours d'un ancien assistant parlementaire devenu Député de la 9ème Législature, réalisée le 27 avril 2021 par Oumar DIAKHABY, Conseiller Communication du Président.



Honorable Samouka, Bonjour

Bonjour M. DIAKHABY

Pour le peu que je sais de vous, vous êtes ancien assistant à l'Assemblée nationale, aujourd'hui député uninominal de l'une des plus grandes circonscriptions électorales du pays (Beyla), comment pouvez-vous expliquer ce parcours ?

Merci bien M. Diakhaby, je suis Samouka Bérété, diplômé en droit de l'université de Sonfonia. Après mes études, je me suis lancé dans l'enseignement au supérieur où je donnais des cours de droit constitutionnel, droit administratif et les relations internationales, jusqu'au moment où j'ai eu l'opportunité d'être embauché en 2014 à l'Assemblée nationale. C'était pendant la 8e législature. Avant mon élection en 2020 en tant que député de la République, j'étais à la fois missionnaire politique chargé de la préfecture de Beyla et missionnaire technique, chargé des élections dans la préfecture de Kankan. Je bénéficiais aussi de missions spéciales politiques ou électorales au Fouta et à N'Zérékoré.

Un parcours intéressant honorable Samouka, de l'université à l'Assemblée en tant qu'assistant et de là, aujourd'hui député. De quel soutien, vous avez bénéficié pour être élu et comment on fait pour être député ?

D'abord je remercie Dieu, c'est Dieu qui l'a fait même si le chemin passe par des gens. Pendant 10 ans, j'étais chargé de missions politiques. Je suis originaire de Beyla mais installé à Conakry. Ce n'est pas facile dans ces conditions d'être élu député uninominal puisque ça demande beaucoup de discussions et de combat. Mais, il se trouve que j'étais connu grâce à ces missions dans toutes les préfectures et sous-préfectures.

Je suis allé presque partout pendant les missions. Alors j'étais connu, en 2013 la proposition m'avait été faite de me présenter à l'uninominal mais j'avais négligé en priorisant ma formation et l'enseignement que je dispensais à l'université. J'ai dit que je n'étais pas intéressé. Mais aux législatives de 2020, ce sont les responsables du parti dans les sous-préfectures qui m'ont dit qu'en 2013 on t'a demandé de te présenter, tu as refusé. Mais, cette fois-ci, quoi que tu fasses tu vas te présenter. Voilà comment ça a commencé.

Ce sont les citoyens de Beyla donc qui ont fait appel à vous pour être candidat ?

Ce sont les responsables du parti qui m'ont dit cette fois, il faut que tu te présentes.

Mais ce sont eux aussi des citoyens ?

Oui absolument, ce sont les gens à la base. En 2018 d'ailleurs j'avais été élu comme conseiller à la commune urbaine de Beyla, je devais être maire mais à la dernière, il fallait abandonner parce que le Président de la République avait financé une formation de master en gouvernance et gestion électorale. Donc j'ai arrêté pour privilégier le master. Mais cette fois, je ne pouvais pas abandonner surtout que mon militantisme absolu au sein du RPG, a beaucoup pesé sur la balance. Je me suis présenté à la convention, sur les 43 délégués, 42 m'ont choisi et la 43e personne s'est abstenue. Par leur volonté, j'ai tout pris. Nous partons aux élections et là je passe à 84,54 % face à deux autres adversaires d'autres partis politiques.

Aujourd'hui vous êtes député de la Nation, quel est votre rôle à l'Assemblée nationale ? Occupez-vous une fonction et qu'est-ce que vous faites au quotidien pour les populations qui ont voté pour vous ?

À ce niveau, je remercie tout d'abord le Président de l'Assemblée nationale, l'honorable Amadou Damaro Camara qui m'a cru. Après les élections, beaucoup se sont dit qu'il faut que Honorable Samouka devienne secrétaire de la commission des lois. C'est un ancien, il connaît suffisamment le domaine, surtout la légistique. Les anciens ont décidé que je peux faire ce boulot. Ils ont décidé de cela à mon absence et je ne vais pas les décevoir. En tant que député, le rôle conformément aux dispositions de l'article 80 sous réserve des dispositions de l'article 58 de la constitution, il s'agit de voter les lois, de contrôler les actions du Gouvernement et évaluer les politiques publiques. C'est ça le travail du député, pas ailleurs. Ce n'est pas le député qui construit les routes, les ponts, les infrastructures. Ça c'est le travail de l'exécutif. Notre travail c'est de voter les lois et à ce niveau il n'y a aucun regret. Jusqu'à présent je remercie beaucoup Dieu, je pense que je fais ce que je dois faire conformément à la constitution.

En tant que secrétaire de la commission des lois, il y a deux types de registres à tenir : lorsque les projets viennent, on les enregistre dans un registre mais lorsque l'examen des projets commence, il y a un autre registre où on note toutes les discussions avec les départements ministériels. Conformément aux dispositions de l'article 96 de la constitution, le Ministre est obligé de venir à l'Assemblée nationale et peut se faire accompagner par ses cadres. Au niveau de la commission des lois, on invite les ministères autant de fois qu'on a besoin d'eux. Il arrive parfois où le département peut venir cinq fois sur le même texte lorsque tout n'est pas clair.

Il faut éviter que dans le futur qu'on dise que la loi été mauvaise et que c'est tel ou tel député qui était à l'époque membre de la commission des lois, et qui a induit l'Assemblée nationale à cette erreur. Il faut que tout soit clair avant que la loi parte en inter commission, à l'explication de vote et jusqu'à la plénière.

Votre commission est l'un des poumons de l'Assemblée nationale parce que c'est là, la cuisine interne. Lorsque vous recevez les membres du gouvernement, est ce qu'il y a des couacs entre eux et vous les députés ou bien tout se passe bien ?

Ça dépend. Tout n'est pas que rose, parfois il y a des épines mais on arrive toujours à trouver solution. Quand les départements viennent, en fait ça dépend de l'attitude du ministre qui vient. Au niveau de la commission des lois, on n'a pas eu de problème d'abord parce que lorsque tu viens, on te dit ce que la constitution a dit. Au cadre ensuite de voir comment il va se comporter. Il se comporte en tant que ministre, on se comporte en tant que député. Le député est un élu de la nation, le Ministre est là pour travailler pour cette nation. Quand le ministre vient à la commission, on lui donne la parole, il présente la situation. Pendant ce temps, on a relevé des préoccupations et des questions. Je me rappelle, la loi sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le questionnaire était sur trois pages. Nous avons commencé le travail un mercredi de 11h00 jusqu'à 17h47. On ne te laisse pas, on travaille. Il faut que tout soit clair avant que tu bouges. Il peut y avoir des pièges dedans donc il faut qu'en aval qu'on y voit clair.

Il n'y a pas de complaisances entre élus et membres du gouvernement ? Vous faites votre travail ? Il ne s'agit pas d'une Assemblée monocolor, c'est ça que vous voulez dire ?

Non pas du tout, le gars tu ne le connais pas. Il travaille pour le Président de la République, toi tu travailles pour la Nation et le Pr Alpha Condé travaille pour la Nation. Quand un ministre vient, conformément aux dispositions de la constitution, le député sait ce qu'il doit faire.

Et vous faites ce travail ?

C'est tout, sans complaisance. Parfois, c'est très chaud, dès la première question, parfois ça peut te prendre 20 minutes. C'est arrivé récemment avec le Ministère de l'action sociale. Tant que ce n'est pas clair, tu ne bouges pas et il y a des parties si on n'est pas d'accord, on te dit qu'on n'est pas d'accord. On explique que l'opportunité n'existe pas et on enlève cette partie.

Vous introduisez des amendements dans les lois que vous examinez ?

C'est ça notre travail, on introduit beaucoup d'amendement et on te montre l'opportunité d'insérer ces modifications et toi-même tu vois que c'est vrai.

Votre dernier mot honorable, nous pouvons dire que vous êtes un modèle de réussite pour la jeunesse, quel message avez-vous à adresser à la jeunesse de notre pays ?

Il faut que les jeunes s'intéressent à la politique. Quand on dit s'intéresser à la politique, ce n'est pas que manifestation ou affichage de banderoles et de photos pendant la campagne.

Il faut cesser d'être qu'électeur pour être aussi candidat. C'est ce que moi j'ai compris. Comme le disait la sociologue et politologue française Anne Muxel, on est face à un double impératif, celui de s'identifier à nos aînés d'une part et d'innover d'autre part. Il ne s'agit pas de combattre les vieux, ce n'est pas une question de gérontophobie. Il faut tenter à chaque fois de se présenter. Je me rappelle bien en Ouganda, une fille à peine sortie du lycée, à 19 ans s'est faite élire comme députée à l'Assemblée nationale. L'honorable Oyé est là, il est né en 1992. À peine sorti de l'université, il devient député, c'est de ça qu'il s'agit.

Il faut cesser de subir et agir c'est cela ?

Oui, les jeunes peuvent animer mais qu'ils montrent, qu'ils doivent prendre part et être autour de la table pour prendre les décisions concernant la Nation. Nous, c'est ça qui nous a poussé. À mon âge-là, un jeune comme moi, il était difficile de devenir député uninominal face à deux adversaires. Il faut s'engager et gagner la confiance des gens. Tant que tu es hypocrite, même si tu as l'appui du sommet, c'est très compliqué que tu passes.

Donc le travail, l'audace et la confiance en soi, c'est ça votre dernier mot honorable ?

Oui c'est ça exactement.

Merci Honorable Samouka !

Merci M. Diakhaby.